

# *Sanofi et IGM Biosciences annoncent un accord de collaboration en vue du développement de cibles en oncologie, immunologie et inflammation*

\* Les deux entreprises vont exploiter le potentiel d'une plateforme technologique exclusive de production d'anticorps IgM pour découvrir des agonistes dirigés contre trois cibles en oncologie et trois cibles en immunologie/inflammation.

\* Une collaboration portant sur la création, le développement, la fabrication et la commercialisation d'une nouvelle classe d'agents thérapeutiques potentiels exploitant les caractéristiques d'anticorps IgM multivalents et leur supériorité sur les anticorps IgM conventionnels, pour stimuler les récepteurs de surface des cellules.

\* IGM recevra un paiement initial de 150 millions de dollars et, potentiellement, plus de 6 milliards de dollars de paiements pour les étapes franchies concernant le développement, l'approbation réglementaire et la commercialisation.

**Paris, le 29 mars 2022** – Sanofi (NASDAQ: SNY) et IGM Biosciences, Inc. (Nasdaq: IGMS) annoncent aujourd'hui la signature d'un accord de collaboration exclusif en vue de la création, du développement, de la fabrication et de la commercialisation d'anticorps IgM agonistes dirigés contre trois cibles en oncologie et trois cibles en immunologie/inflammation. Les anticorps IgM modifiés représentent une nouvelle classe d'agents thérapeutiques potentiels qui combinent la multivalence d'anticorps IgM possédant dix sites de liaison, comparativement aux anticorps IgM conventionnels qui ne possèdent que deux sites de liaison cibles.

### ***Dr John Reed, Ph.D.***

Responsable Monde, Recherche et Développement, Sanofi

*« Nous sommes impatients de collaborer avec IGM Biosciences, une entreprise pionnière du développement d'une nouvelle classe d'anticorps thérapeutiques pour le traitement du cancer et des maladies immunologiques et inflammatoires. La plateforme technologique d'IGM Biosciences représente une nouvelle approche prometteuse pour le développement d'anticorps IgM de haute avidité, qui peuvent se lier à des récepteurs de surface des cellules et les stimuler avec efficacité. Cette plateforme unique a le potentiel de surmonter les limites traditionnelles des anticorps IgM conventionnels en ce qui concerne la recherche d'agonistes de certaines catégories de récepteurs. »*

### ***Fred Schwarzer***

Directeur Général, IGM Biosciences

*« Sanofi est un leader mondial du développement et de la commercialisation de médicaments innovants et nous nous félicitons de pouvoir compter sur son vaste savoir-faire et ses ressources pour élargir et intensifier le développement de notre plateforme d'anticorps IgM dans de multiples domaines thérapeutiques présentant des besoins non pourvus importants. Ce partenariat prend appui sur une collaboration de recherche déjà en place avec Sanofi et constitue une étape essentielle de la matérialisation de notre objectif : réaliser tout le potentiel de cette nouvelle classe importante d'agents thérapeutiques. Nous sommes très heureux de partager cet objectif avec Sanofi et impatients de collaborer avec ses équipes sur six projets de médicaments ayant le potentiel d'être les premiers et les meilleurs de leur catégorie. »*

## Modalités de la collaboration

Aux termes de l'accord, IGM recevra un paiement initial de 150 millions de dollars. Sanofi s'est également déclaré intéressée par l'achat de jusqu'à 100 millions de dollars d'actions ordinaires d'IGM, sans droit de vote, dans le cadre d'une offre publique d'achat.

Pour chaque programme de collaboration en oncologie, IGM dirigera les activités de recherche et développement et prendra à sa charge les dépenses correspondantes jusqu'à l'approbation, par la FDA ou l'EMA, de la première demande de licence de produit biologique (BLA, *biologics license application*) d'un produit dirigé contre la cible en oncologie, en contrepartie de paiements pouvant atteindre 940 millions de dollars au titre des étapes franchies concernant le développement et l'approbation réglementaire de chaque cible. Après l'obtention de la première autorisation de mise sur le marché d'un produit dirigé contre une cible en oncologie, Sanofi prendra la direction de l'ensemble des activités de développement et de commercialisation relatives à ladite cible. Les deux entreprises se partageront à égalité les bénéfices réalisés sur certains des principaux marchés et IGM sera éligible à des redevances échelonnées sur les ventes nettes réalisées ailleurs dans le monde.

Pour chaque programme de collaboration en immunologie/inflammation, IGM dirigera les activités de recherche et développement et prendra à sa charge les dépenses correspondantes jusqu'à la fin des essais cliniques de phase I de jusqu'à deux candidats dirigés contre chaque cible en immunologie/inflammation, après quoi Sanofi prendra à sa charge l'ensemble des futures dépenses de développement et autres, en contrepartie de paiements pouvant atteindre 1 065 millions de dollars au titre de l'ensemble des étapes franchies concernant le développement, l'approbation réglementaire et les ventes de chaque cible. Après la conclusion des essais cliniques de phase I de chacune des cibles en immunologie/inflammation, Sanofi sera responsable de l'ensemble des activités de développement suivantes et des initiatives de commercialisation, ainsi que de leurs dépenses correspondantes. IGM sera éligible à des redevances échelonnées, allant de redevances à un chiffre (partie élevée de la fourchette) à des redevances à deux chiffres (partie moyenne de la fourchette), sur les ventes nettes mondiales.

La clôture de l'accord de collaboration reste soumise à l'examen des autorités antitrust et, en particulier, à l'examen prévu par la loi antitrust Hart-Scott-Rodino de 1976 des États-Unis, ainsi qu'à d'autres conditions usuelles.

---

#### *À propos d'IGM Biosciences, Inc.*

Implantée à Mountain View en Californie, où elle a son siège, IGM Biosciences est une société de biotechnologie spécialisée dans le développement clinique d'anticorps IgM modifiés. Depuis 2010, IGM Biosciences s'emploie à surmonter les obstacles qui, en termes de fabrication et de modification de protéines, ont jusqu'à présent limité l'utilisation des anticorps IgM à des fins thérapeutiques. Grâce à ses efforts, IGM Biosciences a créé une plateforme technologique IgM exclusive de développement d'anticorps IgM pour des indications cliniques dans lesquelles leurs propriétés inhérentes pourraient être plus bénéfiques que les anticorps IgM conventionnels. IGM est cotée sur le NASDAQ : IGMS.

#### *À propos de Sanofi*

Nous sommes une entreprise mondiale de santé, innovante et animée par une vocation : poursuivre les miracles de la science pour améliorer la vie des gens. Nos équipes, présentes dans une centaine de pays, s'emploient à transformer la pratique de la médecine pour rendre possible l'impossible. Nous apportons des solutions thérapeutiques qui peuvent changer la vie des patients et des vaccins qui protègent des millions de personnes dans le monde, guidés par l'ambition d'un développement durable et notre responsabilité sociétale. Sanofi est cotée sur EURONEXT : SAN et NASDAQ : SNY.

#### *Relations médias Sanofi*

**Sandrine Guendoul** | + 33 6 25 09 14 25 | [sandrine.guendoul@sanofi.com](mailto:sandrine.guendoul@sanofi.com)

**Sally Bain** | + 1 617 834 6026 | [sally.bain@sanofi.com](mailto:sally.bain@sanofi.com)

**Chrystel Baude** | + 33 6 70 98 70 59 | [chrystel.baude@sanofi.com](mailto:chrystel.baude@sanofi.com)

**Nicolas Obrist** | + 33 6 77 21 27 55 | [nicolas.obrist@sanofi.com](mailto:nicolas.obrist@sanofi.com)

**Victor Rouault** | + 33 6 70 93 71 40 | [victor.rouault@sanofi.com](mailto:victor.rouault@sanofi.com)

**Kate Conway** | + 1 508 364 4931 | [kate.conway@sanofi.com](mailto:kate.conway@sanofi.com)

## *Relations investisseurs Sanofi*

**Eva Schaefer-Jansen** | + 33 7 86 80 56 39 | [eva.schaefer-jansen@sanofi.com](mailto:eva.schaefer-jansen@sanofi.com)

**Arnaud Delépine** | + 33 6 73 69 36 93 | [arnaud.delepine@sanofi.com](mailto:arnaud.delepine@sanofi.com)

**Corentine Driancourt** | + 33 6 40 56 92 21 | [corentine.driancourt@sanofi.com](mailto:corentine.driancourt@sanofi.com)

**Felix Lauscher** | + 1 908 612 7239 | [felix.lauscher@sanofi.com](mailto:felix.lauscher@sanofi.com)

**Priya Nanduri** | +1 908 981 5560 | [priya.nanduri@sanofi.com](mailto:priya.nanduri@sanofi.com)

**Nathalie Pham** | + 33 7 85 93 30 17 | [nathalie.pham@sanofi.com](mailto:nathalie.pham@sanofi.com)

## *Relations médias IGM Biosciences*

**David Pitts** | +1 212 600 1902 | [igmbio@argotpartners.com](mailto:igmbio@argotpartners.com)

---

### **Déclarations prospectives – Sanofi**

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, le fait que les produits candidats s'ils sont approuvés pourraient ne pas rencontrer un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité de Sanofi à saisir des opportunités de croissance externe et à finaliser les transactions y relatives, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'instabilité des conditions économiques et de marché, des initiatives de maîtrise des coûts et leur évolution, l'impact que le COVID-19 aura sur Sanofi, ses clients, fournisseurs et partenaires et leur situation financière, ainsi que sur ses employés et sur l'économie mondiale. Tout impact significatif sur ces derniers pourrait négativement impacter Sanofi. La situation évolue rapidement et d'autres conséquences que nous ignorons pourraient apparaître et exacerber les risques précédemment identifiés. Ces risques et incertitudes incluent aussi ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du Document d'enregistrement universel 2021 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2021 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

### **Déclarations prospectives – IGM Biosciences**

Ce communiqué contient des déclarations prospectives et en particulier des déclarations prospectives sur les projets, attentes et prévisions et tout événement futur. Ces déclarations prospectives concernent notamment, mais pas exclusivement, ce qui suit : le potentiel de la plateforme technologique d'IGM et de ses anticorps IGM ; les attentes relatives à la transaction entre IGM et Sanofi ; l'ensemble des modalités financières de la collaboration et d'une participation au capital ; les bénéfices et résultats potentiels de la transaction, en particulier les objectifs de la collaboration et le potentiel d'un développement accéléré de la plateforme d'IGM ; les plans et attentes relatifs aux activités et initiatives de recherche, de développement et de commercialisation ; et les déclarations du Directeur Général d'IGM. Ces déclarations sont soumises à de nombreux facteurs, risques et incertitudes non négligeables qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les présentes déclarations prospectives. Ces facteurs, risques et incertitudes comprennent notamment ce qui suit : les retards et perturbations possibles causés par la pandémie de COVID-19 et les réponses gouvernementales à la pandémie, y compris tout impact futur sur les activités d'IGM, la fabrication de ses produits-candidats, la progression de ses essais cliniques, le recrutement des patients dans les essais cliniques en cours et prévus et l'évolution de ses collaborations et initiatives connexes ; les risques que la transaction entre IGM et Sanofi ne soit pas conclue rapidement ou ne le soit pas du tout ; la possibilité que certaines des conditions de clôture de la transaction ne soient pas satisfaites, en particulier les risques liés à l'obtention des approbations réglementaires requises, comme celles exigées par les lois antitrust ; le risque de survenue de tout événement, changement ou autre circonstance pouvant donner lieu à la résiliation de l'accord de collaboration entre IGM et Sanofi (y compris mais pas exclusivement le fait de ne pas obtenir dans les temps les approbations réglementaires requises) ; la possibilité que Sanofi ne participe pas au capital d'IGM ; les risques liés à l'effet de l'annonce de la présente transaction sur les relations commerciales d'IGM, son résultat d'exploitation, le cours de son action et ses activités en général ; les phases précoces du développement clinique des médicaments d'IGM ; les risques liés à l'utilisation des anticorps IGM modifiés, qui représentent une nouvelle approche thérapeutique n'ayant pas encore donné ses preuves ; la capacité d'IGM à démontrer la sécurité et l'efficacité de ses produits-candidats ; la capacité d'IGM à faire passer rapidement et avec succès ses produits-candidats du stade préclinique au stade des essais cliniques ; la capacité d'IGM à recruter des patients dans ses essais cliniques ; la possibilité que les résultats des essais cliniques diffèrent des résultats précliniques, préliminaires, initiaux ou attendus ; le risque de survenue d'événements indésirables, de toxicités et d'autres effets secondaires indésirables importants ; la capacité d'IGM de réussir à fabriquer et fournir ses produits-candidats pour les essais cliniques ; l'impact potentiel du maintien ou de la détérioration des contraintes pesant sur les chaînes d'approvisionnement ; le risque que toutes les approbations réglementaires nécessaires ne soient pas obtenues ; le marché potentiel des produits-candidats d'IGM ; la capacité d'IGM d'obtenir des capitaux supplémentaires pour financer ses activités, le cas échéant ; les incertitudes entourant les projections sur le nombre de patients présentant les maladies que cible IGM ; la capacité d'IGM à obtenir, maintenir et protéger ses droits de propriété intellectuelle ; l'évolution que connaîtront les concurrents d'IGM et l'ensemble du secteur, en particulier en ce qui concerne les produits-candidats et médicaments développés par la concurrence ; la conjoncture économique et commerciale générale. Ces risques et incertitudes incluent aussi ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par IGM auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC), en particulier dans le rapport annuel d'IGM sur Form 10-K, qui a été déposé auprès de la SEC le 30 mars 2021, le rapport trimestriel d'IGM sur Form 10-Q déposé auprès de la SEC le 4 novembre 2021 et les futurs rapports qu'IGM déposera auprès de la SEC. Les présentes déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date de leur publication et IGM ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives, sous réserve de la réglementation applicable.